

S.P.P.E.

SERVICE DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE
L'ENFANCE

S.P.P.E.
Antenne Damrémont
152 rue Damrémont 75018 Paris
☎ 01 44 92 38 00
sppedamremont@olgaspitzer.asso.fr

POINT
ACCUEIL
ET
CONSEIL
EDUCATIF

Chef de service :
F.N'GUESSAN

Assistante sociale spécialisée :
F. ORLANDUCCI

Educatrice Spécialisée :
C.MARTINEZ

NE PAS DIVULGUER AUX FAMILLES

PRÉSENTATION DU P.A.C.E.

Définition :

Le Point Accueil et Conseils Educatifs permet d'accueillir, de conseiller, d'orienter des parents adressés ou non par les institutions, services sociaux et médicosociaux de l'arrondissement autour de questions éducatives. Le P.A.C.E s'adresse aux partenaires de l'arrondissement et aux parents.

Il ne s'agit pas d'une prise en charge des situations par notre équipe. Notre intervention est ponctuelle même si quelques mois peuvent s'écouler entre les rendez-vous (en fonction du rythme des parents). Deux à trois rendez-vous sont proposés aux familles.

FONCTIONNEMENT

Le P.A.C.E fonctionne le :

Mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

à l'antenne Damrémont.

Comment orienter les familles vers le P.A.C.E. ?

➤ **Dans un premier temps :**

Le partenaire prend d'abord contact (téléphonique) avec nous pour évoquer la situation et ses attentes par rapport à notre intervention.

➤ **Dans un second temps :**

Le partenaire demande ensuite aux parents de nous appeler pour qu'ils prennent rendez-vous avec nous.

Durant notre intervention, nous restons en contact avec le partenaire pour poursuivre nos réflexions autour de la situation.

➤ **Rappel :**

Le partenaire reste référent de la situation et sera l'auteur de la demande écrite d'une mesure s'il y a lieu.

MODALITÉS D'INTERVENTION

Le travail avec les partenaires :

- a) Réflexion avec les partenaires sur l'orientation de situations particulières. Par Exemple, évaluer la pertinence de la mise en place d'une mesure dans le cadre administratif (A.E.D. ou Evaluation) ou d'une orientation vers un autre dispositif.
- b) Présentation d'une situation par un partenaire ayant déjà commencé à préparer la mise en place d'une mesure. Le P.A.C.E. est alors utilisé comme un appui à la préparation de la mesure.
- c) Présentation d'une situation par un partenaire n'ayant pas encore abordé avec la famille la mise en place d'une mesure. Le P.A.C.E. est utilisé comme un outil, un soutien à l'évaluation d'une situation menée par le partenaire et à la préparation à une mesure.
- d) Aide exceptionnelle auprès de certains partenaires qui le souhaitent à l'écriture d'une demande.

Le travail avec les parents :

- a) Aide à l'élaboration et à la verbalisation des difficultés éducatives.
- b) Repérage avec les parents des dysfonctionnements et de leurs conséquences tant au sein de la famille qu'à l'extérieur.
- c) Recherche avec les parents de pistes de solutions qui pourraient permettre de faire évoluer la situation.
- d) Recherche de leurs limites et de leurs potentialités.
- e) Aide à la réflexion sur la pertinence d'une aide dans le cadre d'une mesure.
- f) Evaluation des possibilités d'adhésion à une mesure.



Le P.A.C.E ne peut répondre aux situations d'urgence, ne peut être sollicité pour recevoir les parents dans le cadre d'une enquête N° vert Enfance Maltraitée, ne peut se substituer à un suivi déjà engagé dans un cadre judiciaire.